

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE VENCE

CITE DES ARTS

Tél & Fax : 04.93.24.24.08

Mobile : 06.13.16.08.98

Email : servelleyvan@gmail.com

Site internet : www.asa-vence.fr

COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE COURSE DE COTE REGIONALE DU COL DE VENCE

SAMEDI 29 & DIMANCHE 30 JUIN 2013

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côtes

L'association sportive automobile Vence Cité des Arts

Organise le **30 Juin 2013**, avec le concours de la ville de Vence une épreuve automobile, dénommée:

Course de Cote régionale du Col de Vence.

Cette épreuve compte pour :

- la Coupe de France de la Montagne 2013 coefficient 1
- le Championnat du Comité Régional Automobile P. A. C A, Des Courses de Côte.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le visa n°42 en date du **23/04/13**

Il est enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° **R 205** en date du **24/04/13**

ARTICLE 1 P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1 P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs

Président :	Philippe	NAVIR	licence	n°	3342/0710
Membres :	Gérard	BLANGERO	licence	n°	55095/0715
	Rosi	JAUDEL	licence	n°	21159/0710
Directeur de Course :	Robert	GALLI	licence	n°	9206/0712
Directeur de course adjoint :	Robert	RICHARD	licence	n°	44762/0701
Commissaires techniques Responsable :	Philippe	PRADO	licence	n°	56333/0702
	Jean Michel	AUDISIO	licence	n°	3344/0710
	Philippe	BLANC	licence	n°	38131/0727
Relation concurrent :	J.Louis	BERNAULT	licence	n°	10883/0706
Responsable des Commissaires :	Yvan	SERVELLE	licence	n°	160882/0717
Chronométrateurs d'arrivée :	Eric	MARTINI	licence	n°	9826/0708
Chronométrateurs départ :	M-Christine	RICHARD	licence	n°	49602/0701
Médecin :	André	MAILLOUX	licence	n°	152162/0704

AVEC L'AIMABLE PARTICIPATION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES COMMISSAIRES DU COMITE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

1.2P. HORAIRES

- Clôture des engagements : le 25 Juin 2013 à minuit (Le cachet de la poste Faisant foi)
- Publication de la liste des Engagés : le 27 Juin 2013
- Vérifications administratives : le 29 juin 2013 de 9h00 à 18h00
- Vérifications techniques : le 29 juin 2013 de 9h15 à 18h15
- Affichage de la liste des concurrents Autorisés à prendre part aux essais : le 29 juin 2013 à 19h15
- Briefing des commissaires : le 30 juin 2013 à 8h00
- Briefing des pilotes : le 30 juin 2013 à 8h00

Essais

- Essais non chronométrés : Le 30 Juin 2013 de 8h15 à 10h15
- Essais Chronométrés : Le 30 juin 2013 de 10h30 à 12h30
- Affichage de la liste des concurrents Autorisés à prendre part à la course : le 30 juin 2013 à 13h00

Course

Le Dimanche 30 Juin 2013

- 1^{er} Montée : De 13h30 à 15h30
- 2^{ème} Montée : De 15h 45 à 18h30

Les horaires des d'essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- Les « doubles montes » s'effectueront au début de chaque montée de course. La même voiture pourra être utilisée successivement.
- L'affichage des résultats provisoires se fera le 30 juin, 30 mm après la fin de la course au parc d'arrivée: embranchement du plan des noves
- Le parc fermé d'arrivée se trouvera après l'arrivée lancée sur la route de course.

Remise des prix

- La remise des prix aura lieu à 19 h 00 sur la route du col de Vence, Parking De la carrière de Musa, 30mm après l'affichage des résultats définitifs.
- Les concurrents recevront leur chèque par courrier entre le 03 et le 11 Juillet 2013
- Les concurrents qui ne se présenteront pas à la remise des prix : **perdront leur coupe et leur prix**

1.3P. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Obligatoires pour tous les concurrents sur le parking de l'imprimerie TRULLI, Route de Cagnes, 06140 Vence, au niveau de la station de lavage.

Samedi 29 Juin 2013 sur le parking de 9h00 à 18h 00.

- Vérifications administratives : de 9h00 à 18h00
- Vérifications techniques : de 9h15 à 18h15

Les concurrents devront présenter :

- Leur permis de conduire
- Leur licence
- La fiche d'homologation de leur voiture
- Le passeport technique de leur voiture.

- **Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle.**
- **Les concurrents recevront par email les horaires pour chaque groupe.**
- **Pour les vérifications techniques, il est absolument obligatoire de déposer au sol tous les véhicules non accessibles, afin que les contrôles nécessaires puissent être effectués correctement.**

- **Les vérifications qui nécessitent un démontage seront effectuées au garage Simondi à Vence Tél : 04 93 58 01 21 (taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC)**

A l'issue des vérifications techniques, la liste des partants aux essais sera affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le SAMEDI 29 JUIN à 19H15 sur le Parking des Vérifications Administratives (Parking de l'imprimerie Trulli)

REUNIONS DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

1ère Réunion : le 29 Juin 2013 à 17H00

1.5P DISPOSITIONS PARTICULIERES.

- Les participants ne devront pas stationner sur la route de la course le samedi 29 Juin 2013 pour des raisons de sécurité
- Pour le dimanche 30 Juin les concurrents stationneront sur la route du Col de Vence depuis la carrière de Fontan sur la route d'accès à la course matérialisée par un panneau Entrée et Fin de Zone jusqu'à la carrière de Musa. Ils devront stationner à l'emplacement qui leur sera attribué par des personnes de l'organisation, côté droit en montant de la voie publique.
- Seront admis dans la zone d'assistance, les véhicules munis d'un autocollant fourni par l'organisateur lors des vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de cote

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1 P : ENGAGEMENTS

- Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA VENCE CITE DES ARTS
1623 CHEMIN DU RIOU
06140 VENCE

Jusqu'au Mardi 25 Juin à minuit

- Les frais de participation sont fixés à 340 € réduits à 170 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.
- Si quatre jours avant le début du meeting le nombre des engagements enregistrés est inférieur à **65 voitures** les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.
Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfait

Tout concurrent, devra notifier son forfait par un écrit, envoyé par lettre, fax ou email 24 heures avant le début du meeting.

- L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée. La retenue sera :
 - De 30% les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve,
 - De 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENT

4.1P VOITURES ADMISES :

- Le nombre de voitures admises est **fixé à 90**.
- Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standards des courses de côte et slaloms.

4.2P CARBURANT, PNEUMATIQUES, EQUIPEMENTS :

- Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.2.7P ECHAPPEMENT :

- * Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

4.3P NUMEROS DE COURSE :

- Voir règlement standard des Course de Côte.

4.4P MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE :

- Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

- Publicité obligatoire (non rachetable) sera précisée par additif
- Publicité optionnelle sera précisée par additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

- La Course de Cote Régionale du Col de Vence se déroule sur la D2 Route du Col de Vence.
- Le départ se trouve à l'épingle du figuier et l'arrivée 200 mètres avant l'épingle dite « l'épingle du ball-trap ».
- La course se déroule en une montée d'essais libres, une montée d'essais chronométrés et deux montées de course.
- Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.
- Départ : Epingle du figuier
- Arrivée : 200 mètres avant l'épingle du ball-trap
- Pente Moyenne : 4,5 %
- Longueur du parcours : 2km
- Modalité de retour au départ : Les concurrents seront stockés après l'arrivée lancée sur la route du col de Vence. Le retournement s'effectuera sur une sur largeur matérialisée par un commissaire de route. La voiture du Directeur de course récupèrera les concurrents afin de les ramener au parc d'assistance.
- Parc de Départ : Au niveau de l'embranchement du plan des noves (Pré-grille de départ)
- Parc d'arrivée : 500m après l'épingle du ball-trap

6.2P. ROUTE DE COURSE.

- Le départ sera situé à l'épingle dite « l'épingle du figuier »
- Les concurrents prendront le départ pour une distance 2000 M.
- L'arrivée se trouvera 200m avant l'épingle dite « l'épingle du ball-trap »
- Les concurrents qui auront passé la ligne d'arrivée pourront faire demi-tour sur une sur largeur pour se remettre en position de retour au parc.

6.3 P FILE DE DEPART :

- File de départ : Route du col de Vence. Les conducteurs devront se ranger en file de départ, au minimum 10 minutes avant leur heure de départ prévue. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté à l'heure, pourra être exclu de l'épreuve.

Rappel : les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet

6.4P SIGNALISATION :

Voir règlement standard des courses de Cote.

6.4.1 Particularité de la présentation du drapeau rouge pour les courses de côte

Le concurrent ayant fait l'objet de la présentation du drapeau rouge ne pourra prétendre à refaire sa montée; Seuls les concurrents bloqués en aval seront autorisés à reprendre le départ

6.5P. PARC CONCURRENT :

- Le parc concurrent sera situé sur la route du Col de Vence.
- Les concurrents et leur assistance seront placés par groupe sur la route, toutes les voitures ouvertes se trouveront au début de la zone, les voitures fermées se trouveront sur la fin de la zone.
- Le parc des concurrents sera muni de hauts parleurs pour appeler les concurrents par groupe pour prendre le départ.
- Le parc concurrent sera accessible à partir de 6H00 le dimanche 30 Juin.

- Les remorques devront être garées correctement à la carrière de Musa sur l'emplacement précisé par l'organisateur
 - Dans chaque parc concurrent, il est demandé aux concurrents:
 - De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 Kg ayant fait l'objet d'un contrôle périodique.
 - De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture
 - De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc des concurrents.
- La pénalité pour défaut de bâche ou d'extincteur est de 200 euros. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

6.6P. PARC FERME FINAL :

Le parc fermé final est obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés. Le parc est situé sur la route du Col de Vence dans la zone de pré-grille de départ.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIEL :

- Les tableaux d'affichage seront placés :
 - Pendant les vérifications : Parking Imprimerie Trulli
 - Pendant les essais et la course au parc de départ : Carrière de Musa
 - Pendant le délai des réclamations après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part, des dispositions, ou des changements d'horaires, qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE :

Pendant la manifestation une permanence se tiendra :

- Au départ de la course le Dimanche 30 Juin de 8H15 à 12H30 et de 13H30 à 18H30
- Une relation radio sera mise en place du parc d'assistance au départ
- Centre de secours le plus proche : Vence tel 18 ou le 04 92 11 21 11 (Pompiers)

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P Conférence aux pilotes (Briefing)

La conférence aux pilotes aura lieu à la carrière de Musa le Dimanche 30 Juin à 8H00. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE :

Voir règlement standard des Courses de Côte

- La compétition commencera à partir de **13h 30 le dimanche 30 Juin 2013**
- Elle s'effectuera en **deux montées**.
- Seul le **meilleur temps sera retenu** pour le classement (sauf cas d'ex aequo voir article 9)
- Les concurrents devront être sous l'ordre du directeur de course à partir de **13h 20 le dimanche 30 Juin** sous peine de se voir refuser le départ.
- Procédure de départ : au feu tricolore.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES :

Voir règlement standard des courses de côte.

L'échauffement des pneumatiques par tout moyen **est formellement interdit**.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Voir règlement standard des Courses de cote.

- Le classement s'effectuera sur le meilleur temps chronométré parmi les deux montées de course

- Ex aequo : le classement sera effectué en tenant compte du meilleur temps effectué dans l'autre montée. Si un ex aequo subsistait, le classement serait effectué au meilleur temps des essais.
- Il sera établi :
 - un classement général
 - un classement par groupe
 - un classement par classe
 - un classement féminin

ARTICLE 10P.PRIX

Remise des prix : financières, des coupes seront distribuées à tous les participants présents.

Les Prix ne sont pas cumulables. Les chèques seront envoyés par la poste sous huitaine.

Classement	SCRATCH	GROUPE			CLASSE			FEMININ
		<i>1 à 3 partants</i>	<i>4 à 5 partants</i>	<i>+ 6 partants</i>	<i>1 à 3 partants</i>	<i>4 à 5 partants</i>	<i>+ 6 partants</i>	
1 ^{er}	170	50	50	100	50	50	100	100
2 ^{ème}	100		40	50		40	50	
3 ^{ème}	70			40			40	

Tout concurrent absent de la remise des prix perdra le bénéfice de son prix

Un buffet froid suivra.